

Marseille, le 1.^{er} février 1810.



Messieurs

Nous avons l'honneur de vous prévenir qu'à la suite de la dissolution de la Société de M.^{rs} Jn. BOUVIER et Comp.^e, nous venons d'en former une nouvelle sous la raison de Élie AUDRA, BOUVIER et MALLET, pour continuer la même branche de commerce en Coiles blanches et Coiles peintes Diverses.

La réunion de nos connaissances et de nos moyens nous mettent à même de traiter avec avantage les amis qui voudront bien nous honorer de leur confiance : tous nos efforts tendront à la mériter.

L'amitié qui nous lie à nos prédécesseurs nous a engagés d'effectuer, pour leur compte, leur liquidation ; vous voudrez donc bien vous entendre avec nous pour tout ce qui les concerne.

Ci-bas la note de nos signatures, auxquelles seules nous vous prions ajouter foi et agréer l'assurance de notre considération.

Signatures. { N. S.^r ÉLIE AUDRA. *Elie Audra Bouvier & Mallet*
N. S.^r J.ⁿ BOUVIER. *Elie Audra Bouvier & Mallet*
N. S.^r J.ⁿ-SAL.^{on} MALLET. *absent*

Cet Établissement ne change en rien celui qu'à notre Sieur AUDRA, depuis nombre d'années, à Genève, où il continuera de résider et de s'y occuper, pour son compte particulier, des Commissions de banque qu'on voudra bien lui confier.